

# Forêt Privée

RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Bulletin  
de liaison  
des  
organismes  
de la  
forêt privée

N° 19 Printemps 2008

## Appel aux P.S.G.

**9**000 hectares supplémentaires de forêts privées présentent une garantie de gestion durable en 2007 par rapport à 2006. Face à la surface immense et en accroissement continu de la forêt privée, cela ne représente que 103.700 hectares sur les 957.600 hectares estimés par l'Inventaire Forestier National. Les marges de progression sont larges !!!

### PLUS DE 25 HECTARES

Les forêts qui présentent une garantie de gestion durable sont celles qui sont gérées conformément à un plan simple de gestion (PSG). Tout propriétaire qui détient plus de 25 hectares d'un seul tenant doit avoir fait agréer un plan simple de gestion (PSG). **Cet article tient lieu d'appel** auprès des quelques 3.000 propriétaires qui ne sont pas en règle. Il s'adresse aussi à ceux qui, ayant plus de 10 hectares, peuvent en faire agréer à titre volontaire.

En dehors du PSG, un propriétaire de forêt dispose de deux moyens pour que sa forêt présente une garantie de gestion durable : s'il a recours à un expert ou à une coopérative, il adhère au Règlement Type de Gestion (RTG)



*La rédaction d'un plan simple de gestion est le moment idéal pour faire le point avec un technicien sur sa propriété, son avenir, son amélioration.*

qu'ils ont fait agréer par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF). Sinon, il adhère à un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) établi par le CRPF.

Le bon résultat constaté fin 2007 résulte en partie, des efforts effectués pour la promotion du PSG à l'aide de plaquettes et faciliter sa rédaction grâce au concours financier du Conseil Régional (voir dossier central) .■

*Pour recevoir un conseil, adressez-vous à nos techniciens (adresses en page 12).*

## Envoi par internet

**V**ous êtes nombreux à apprécier ce bulletin diffusé deux fois l'an à 10.000 exemplaires. L'incertitude sur la pérennité du financement nous conduit à rechercher une diminution des coûts en étudiant une solution reposant sur internet. Aussi pour garder le contact et pouvoir vous transmettre le journal, mais aussi des informations sur les réunions, les actualités immédiates, nous vous invitons à nous transmettre votre adresse email en envoyant un message à :

[paca@crpf.fr](mailto:paca@crpf.fr) avec l'objet suivant "bulletin crpf"

Consultez aussi les deux sites suivants :

<http://www.ofme.org> et <http://www.foretpriveefrancaise.com> ou mieux, abonnez-vous à leurs lettres de diffusion.



*Ce bulletin est le moyen privilégié d'informer les propriétaires sur les manifestations et sur diverses initiatives les concernant (ci-dessus une réunion dans le Vaucluse).*

## SOMMAIRE

Suites du Grenelle 2

Vol de bois 3

Bonnes pioches 4

La forêt privée régionale en 2007 5-8

Lutte biologique 9

Plan de chasse 10

Lu pour vous 11

## POUR S'INFORMER

### Du Cèdre en charpente

*Un exemple réussi d'utilisation de bois locaux est visible à La Cadière d'Azur. Pour résoudre des soucis liés aux produits de traitement des bois et à leur dispersion, la cave vinicole du Domaine des Luquettes à la La Cadière d'Azur a choisi de réaliser une charpente en cèdre, naturellement imputrescible, d'origine "Luberon". L'esthétique est au rendez vous (les photos sont visibles sur le site de Fibois 04-05)*

*Chantier : Cave vinicole  
Domaine des Luquettes 83 La Cadière d'azur  
Charpente : Mr Luc Sbrava 04 La Bréole*

### Parquets faits en Chine

*Utiliser du parquet en bois est un acte bénéfique pour la planète sauf ... s'il est fabriqué en Chine avec du Chêne de France, ce qui est courant. "L'évaluation de l'impact environnemental lié à la logistique" a été étudiée par le FCBA (Forêt, Cellulose, Bois construction, Ameublement). Les émissions de gaz à effet de serre sont 19 fois plus importantes lorsque le chêne transite par la Chine. Voilà un exemple illustrant que le bas coût économique peut être synonyme de coût élevé pour la planète.*

### Bouchons naturels

*Le bilan carbone des différents bouchons, étudié par l'ADEME, classe en premier le bouchon naturel. Calculés de la production à la fin de vie du bouchon, les résultats, exprimés en gramme équivalent CO<sub>2</sub> par unité, sont les suivants : bouchon naturel=8, bouchon DIAM=21, capsule aluminium S-CAP= 36. Oeno-Bouchage qui commercialise le Bouchon DIAM (bouchon en liège aggloméré avec traitement anti- goût de bouchon) présente la synthèse sur son site [www.oeno-bouchage.fr](http://www.oeno-bouchage.fr).*

### DEFI acquisition à partir de 5 hectares

*Le dispositif incitant l'achat de parcelles contiguës pour accroître la taille de sa propriété (DEFI acquisition) voit son seuil abaissé à 5 hectares au lieu de 10. Un plus grand nombre de propriétaires pourront bénéficier de la réduction fiscale qui en résulte.*

# Suites du Grenelle

**Le Grenelle de l'Environnement aura des répercussions puisque les responsables des filières forêt bois ont été présents et ont su faire passer leurs messages.**

**L**es concertations conduites au cours de ces derniers mois ont permis de tracer quelques grands axes de travail qui concernent très largement la forêt et le bois (bâtiment, efficacité énergétique, énergies renouvelables et carbone, ressources naturelles et biodiversité, territoires).

Le Grenelle a placé la filière forêt bois au centre des enjeux qui permettront de relever le défi du changement climatique. Il a permis de révéler un fort consensus politique sur le thème " produire plus, tout en préservant mieux la biodiversité : une démarche territoriale concertée dans le respect de la gestion multifonctionnelle des forêts ".

Ce consensus a été précisé lors des Assises de la forêt. Un objectif ambitieux a été affiché : accroître en quatre ans la récolte de bois de 25% dans le respect d'une gestion durable et de la biodiversité.

### DES DISPOSITIONS CONCRÈTES

Une vingtaine d'actions concrètes sont envisagées :

Dynamiser la filière bois en protégeant la biodiversité forestière ordinaire et remarquable : produire plus de bois (matériau et énergie renouvelable) et mieux en valoriser les usages. Privilégier la valorisation locale du bois (matériau, énergie) dans les projets de développement locaux et les projets de territoire (à l'instar de la démarche des pôles d'excellence rurale ou des chartes forestières de territoires en particulier).

Renforcer la certification (FSC et PEFC) et privilégier l'emploi du bois certifié dans les constructions publiques : 100 % du bois acheté par l'Etat sera du bois certifié à compter de 2010. Rendre obligatoire la certification des bois importés.

Promouvoir le bois éco-matériau dans la

construction, dans le cadre d'un plan national en faveur du bois. Adapter les normes de construction au matériau bois. Mettre en place un label de construction " réalisé avec le bois ".

Reconnaître et valoriser les services environnementaux de la forêt. Rémunérer les services environnementaux supplémentaires rendus par la forêt. Favoriser la résilience des forêts au changement climatique.

### UNE LOI À L'ÉTUDE

Un projet de loi est en cours de rédaction. La Fédération des Forestiers privés de France y est étroitement associée. Les réductions d'impôt dans le cas de travaux forestiers (DEFI travaux) seraient plus conséquentes. D'autres avantages seraient obtenus par les propriétaires qui contractualiseraient au sein de leur coopérative pour approvisionner régulièrement des utilisateurs aval (DEFI contrat). Un fonds "biomasse" financerait des projets régionaux, fondés sur le regroupement, la gestion de forêts gérées durablement et la contractualisation. Le morcellement des parcelles forestières serait interdit en dessous d'un certain seuil, ...

Affaire à suivre !!! ■



*Une récolte accrue de bois va dynamiser la gestion en éclaircissant ou en régénérant les peuplements vieillissants. Des emplois seront développés dans l'exploitation forestière, le bois construction, le bois de trituration et le bois énergie.*

# Vol de bois = prison

**Le vol de bois était impuni. Grâce à une action volontaire du syndicat des propriétaires forestiers du Var, un voleur est actuellement en prison.**

Quoi de plus facile que de voler du bois sur pied dans ces vastes espaces boisés varois où les limites ne sont pas matérialisées. A l'heure où le stère de chêne se commercialise autour de 50 à 70 euros, le comportement de personnes peu scrupuleuses vient d'être fortement réprimé. Le tribunal correctionnel de Draguignan a prononcé une peine d'un an de prison ferme à laquelle s'ajoutent des dommages et intérêts.

## FIN DE L'IMPUNITÉ

" Raoul Da Roca se faisait passer pour un exploitant forestier, sous le nom de la société Forestière de Provence auprès de personnes âgées leur faisant croire que la coupe était obligatoire pour des raisons de protection incendie

" indique Philippe Brégliano, administrateur du syndicat des propriétaires forestiers du Var. Il repérait certaines de ses victimes en consultant le cadastre en mairie. Une fois la coupe " vendue ", il coupait sans se préoccuper des limites, sans démanteler les rémanents, sans respecter les restanques (murets en pierres sèches), son seul souci étant de prélever le plus de bois dans les plus brefs délais. Ses agissements étaient connus, mais les plaintes restaient sans suite. Quelquefois les plaignants la retiraient au vu de la convention qu'ils avaient signée qui pouvait, leur disait-on, les faire passer pour complices de vols chez leurs voisins faute d'avoir montré leurs limites.

## TAPER " HAUT "

" Face à l'impunité de ces coupes sauvages, le syndicat des propriétaires a pris ses responsabilités. Le 8 avril 2007 avec trois adhérents victimes des agissements des voleurs de bois, nous l'avons surpris en flagrant délit. Du vif dialogue qui s'en est suivi, nous avons compris qu'il fallait faire appel aux gendarmes mais ceux-ci n'e se sont pas déplacés " rappelle Michel Dard, vice-président du syndicat.

Avec Louis Valentin, le président, ils déci-

dent alors de rencontrer le Préfet du Var. C'est son secrétaire général, Jérôme Gutton, qui prend les choses en main en alertant la sous-préfecture, le Procureur de la République, les maires et le colonel de gendarmerie. Stimulés par leur hiérarchie, les gendarmes emploient alors les grands moyens, surprenant le prédateur de bois en flagrant délit, du haut de leur hélicoptère et lui dressant plusieurs procès-verbaux pour une quarantaine d'infractions entre 2005 et



Matériels bricolés, exploitations baclées sont les signatures des voleurs de bois qui doivent agir avant d'être pris

2007 : vol de bois, aide au séjour irrégulier, entrave à l'inspection du travail, ...Le syndicat fait intervenir l'assistance juridique de son assureur Groupama pour estimer les préjudices. Après la rencontre du Procureur et la comparution rapide au tribunal, la sanction tombe : un an de prison ferme.

## MIEUX COMMUNIQUER

Les propriétaires sont satisfaits d'avoir été entendus et de voir leurs préjudices reconnus. Les gendarmes ont l'assurance que leurs procès-verbaux ne seront pas classés sans suite. Les " voleurs " de bois (d'autres sévissent) savent ce que cela coûtent. Le syndicat des propriétaires a pleinement joué son rôle.

Cet épisode est l'occasion de rappeler sans cesse que la coupe de bois est un acte de gestion qui est bénéfique lorsqu'elle est conduite dans les règles par des professionnels. Il est important de mieux informer les propriétaires sur la réglementation des coupes. Ils doivent aussi comprendre l'intérêt de se faire accompagner par les techniciens des organismes de la forêt privée (CRPF, Coopératives, experts forestiers agréés, Syndicats). ■



## Partenariats renforcés

Tour à tour, le Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL), le 14 mars 2007 puis le Département de Vaucluse (CG 84) le 28 janvier 2008, ont signé chacun une convention de partenariat avec le CRPF. Il s'agit de la part de ces collectivités de reconnaître la place de la forêt privée et sa contribution à des services d'intérêt général.

La convention avec le Conseil Général du Var prévoit de mutualiser des moyens (cadastre numérisé avec le CG 84) et les connaissances (journées de vulgarisation). Des conventions ponctuelles pourront être prévues sur le traitement PFCL de poudrrières, l'étude de stations, la sylviculture truffière, des suivis de parcelles, l'approvisionnement de la filière bois énergie, ...

La convention avec le Parc Naturel Régional du Luberon prévoit la prise en compte du contexte environnemental en amont de la gestion forestière grâce à des échanges plus poussés et à de la formation. Les préoccupations de chacun seront confrontées lors de certaines opérations d'aménagement. Des diagnostics environnementaux seront proposés aux propriétaires volontaires.



Le culti sous soleur Becker réalise un billon bombé grâce à sa dent en obus et à ses deux ailettes tranchantes décalées. Un peigne supérieur racle la partie superficielle du sol sans l'incorporer dans le sol de part et d'autre du bourrelet.



Claude Becker installe le nouvel outil PH, Pioche à Herser. Les six dents disposées en triangle évoquent une herse mais il est prévu de le faire travailler plutôt comme une pioche en donnant simplement une légère impulsion dès qu'elles ont pénétré dans le sol.



Une mini pelle de 3 tonnes sur chenilles caoutchouc suffit à la mise en œuvre de ces outils. Légère, maniable, facile à louer, elle cause peu de tassement aux sols.

L'outil coûte 4.300 euros HT, la location de la mini pelle revient à 350 euros HT/jour, déplacement compris. Un personnel formé peut réaliser à l'heure, 100 mètres linéaires ou 45 potets truffiers ou 100 à 200 potets forestiers selon le terrain.

# Bonne pioche

**Sur les terrains caillouteux, deux outils ont démontré leurs performances et leur maniabilité lors de la plantation et de l'entretien des sols pour la trufficulture comme pour la sylviculture.**

**D**ans un contexte de changement climatique, le travail du sol revêt une importance fondamentale à la plantation mais aussi lors des entretiens. Le 11 octobre près d'Uzès (Gard), le CRPF et les trufficulteurs du Languedoc-Roussillon ont présenté un nouvel outil de préparation à la plantation et un prototype pour l'entretien du sol. Nés de la collaboration entre la recherche (INRA Nancy, équipe croissance et production) et Claude Becker, concepteur et fabricant de matériels et d'outils pour la forêt et les espaces verts. " ce sont des outils nouveaux et des méthodes innovantes, mais en fait, nous avons amélioré et adapté les techniques qu'employaient les anciens en mécanisant le piochage et le binage. " précisait d'emblée Léon Wehrle de l'INRA.

## DES BILLONS BOMBÉS

La technique 3B (Billon Bombé Becker) s'effectue à l'aide du culti-sous-soleur Becker monté sur une mini-pelle. L'outil travaille à la manière d'une pioche qui décompacte le sol sur une profondeur de 0,60 mètre et sectionne les diverses racines. Il agit sans bouleverser les horizons du sol à la différence de la sous soleuse ou des godets. Trois piochages sont effectués sur une largeur d'un mètre, un au centre et un de chaque côté avec un angle latéral. Cela permet en ramenant de la terre au centre de la bande de créer une zone surélevée de 0,20 à 0,40 mètre. Les racines du plant pourront prospecter facilement un sol ameubli d'un mètre de large sur 0,80 mètre de profondeur.

## RÉSULTATS CONVAINCANTS

Comment expliquer les très bons résultats obtenus ? Le feutrage de la végétation concurrente présente sur les 20 à 30 premiers centimètres est détruit par le tranchant de l'outil et les ailettes. La progression des racines n'est pas perturbée lorsqu'elles prospectent latéralement hors de la zone travaillée, par un lissage des parois ou un mélange des horizons. Grâce à la terre fine ramenée au centre du bourrelet, le plant peut être convenablement installé au centre d'une cuvette. Les gros cailloux et

les souches ont été extraits par le travail de piochage.

A la différence de la sous soleuse qui travaille en traction, il n'y a pas de création de poches d'air. L'alimentation hydrique a été facilitée par un effet d'entonnoir. Sur terrain pentu, le travail s'effectue dans le sens des courbes de niveau en créant des mini terrasses susceptibles de piéger l'eau de ruissellement et de ralentir l'érosion.

## PIOCHE À HERSER

La deuxième démonstration fut l'occasion de présenter le prototype d'un outil d'entretien du sol adapté aux truffières, conçu au cours de l'été 2007, le PH pour Pioche à Herser. Les six dents créent des micros bouleversements du sol sur les brûlés, provoquant l'aération des horizons, une meilleure circulation de l'eau, la régénération du feutrage de racelles et le développement des truffes à la hauteur souhaitée, pour éviter par exemple à certains endroits des truffes à fleur de sol exposées au gel. Dans les truffières abandonnées depuis longtemps, on utilisera d'abord le peigne de l'outil pour racler la biomasse et la litière sans incorporer la matière organique au sol. Ensuite, on piochera à l'aide des dents pour souffler et aérer le sol qui s'est compacté et détruire le feutrage racinaire de la végétation concurrente.

## AVEC UNE MINI-PELLE

Un grand intérêt de ces deux outils est leur portage par une mini-pelle. Son faible poids empêche le tassement des sols si préjudiciable au développement de la truffe. Sa maniabilité lui permet d'accéder aux anciennes terrasses de culture et les contre indications d'emploi se limitent aux fortes pentes et aux zones d'enrochement important. Peu de contraintes donc pour des gestionnaires, réservant les interventions forestières aux stations les plus favorables et ne retiennent que celles dont les impacts sur l'environnement sont réduits. La location facile d'une mini pelle peut aussi inciter des propriétaires à se réapproprier des travaux forestiers qui, de ce fait, sont plus à leur portée. ■



# La Forêt Privée de PACA

## en 2007

Ce mémento vous est offert par votre Centre Régional de la Propriété Forestière, organisme public administré par des propriétaires forestiers élus.



**UNE FORET INCONTOURNABLE**  
surface et nombre

Avec **220 000 propriétaires**, la forêt privée représente près de **1 000 000 d'hectares**, soit **70% des forêts de la région**

	Départements						Région
	04	05	06	13	83	84	
Surface boisée par département (hectares)	343 691	193 575	224 764	108 655	351 706	176 400	1 386 925
Taux de boisement	49,14%	34,02%	52,35%	21,35%	58,31%	49,31%	44,16%
Surface de la forêt privée (hectares)	217 829	93 296	148 540	78 808	287 306	131 854	957 633
Part de la forêt privée	63,38%	48,20%	66,09%	72,53%	81,69%	74,75%	68,46%

→ Les surfaces boisées privées sont en constante **progression**.

→ En forêt privée, les surfaces en **feuillus et en résineux** sont presque identiques.

→ Du Chêne vert au Mélèze, en passant par le Chêne-liège, la forêt privée présente une **grande diversité**.

→ **3 700 propriétaires** de plus de 25 hectares possèdent à eux seuls, **44%** de la surface des parcelles cadastrées "Bois".

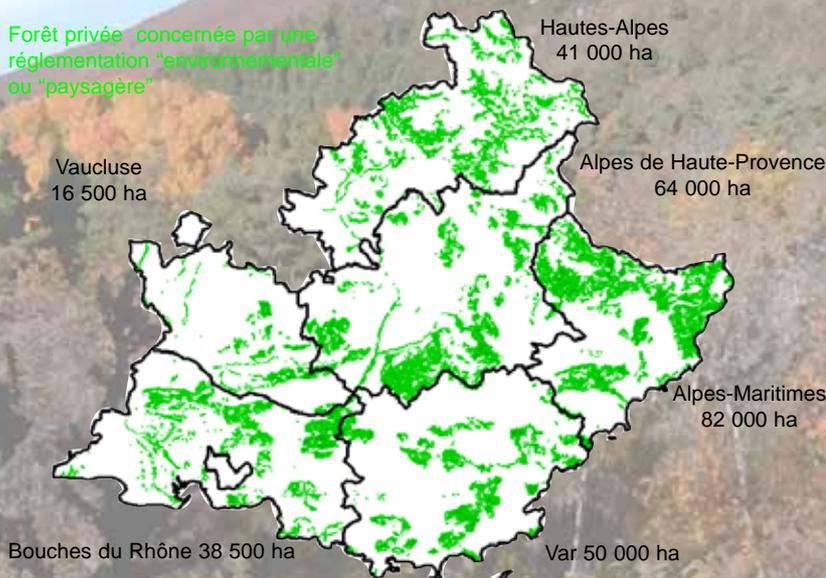
→ Les propriétés de faible surface (moins de 4 hectares) ne représentent que **25%** de la surface cadastrée "Bois", ... mais se répartissent entre plus de **200 000 propriétaires**.

→ Seulement **40%** des forêts privées présentent des conditions d'exploitation faciles selon l'Inventaire Forestier National. Les Hautes-Alpes et les Alpes-Maritimes sont particulièrement défavorisées.

### Forêt à rôle environnemental

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, près de **300 000 hectares** de forêt privée concernent directement un espace naturel dont l'intérêt **environnementale ou paysager** (1) est reconnu.

Forêt privée concernée par une réglementation "environnementale" ou "paysagère"



(1) Zonage Natura 2000, Arrêtés de biotope, Parcs nationaux, Réserves naturelles, Sites classés et directive paysagère



# GEREE DURABLEMENT

les documents de gestion

**■**  
(carte ci-contre)

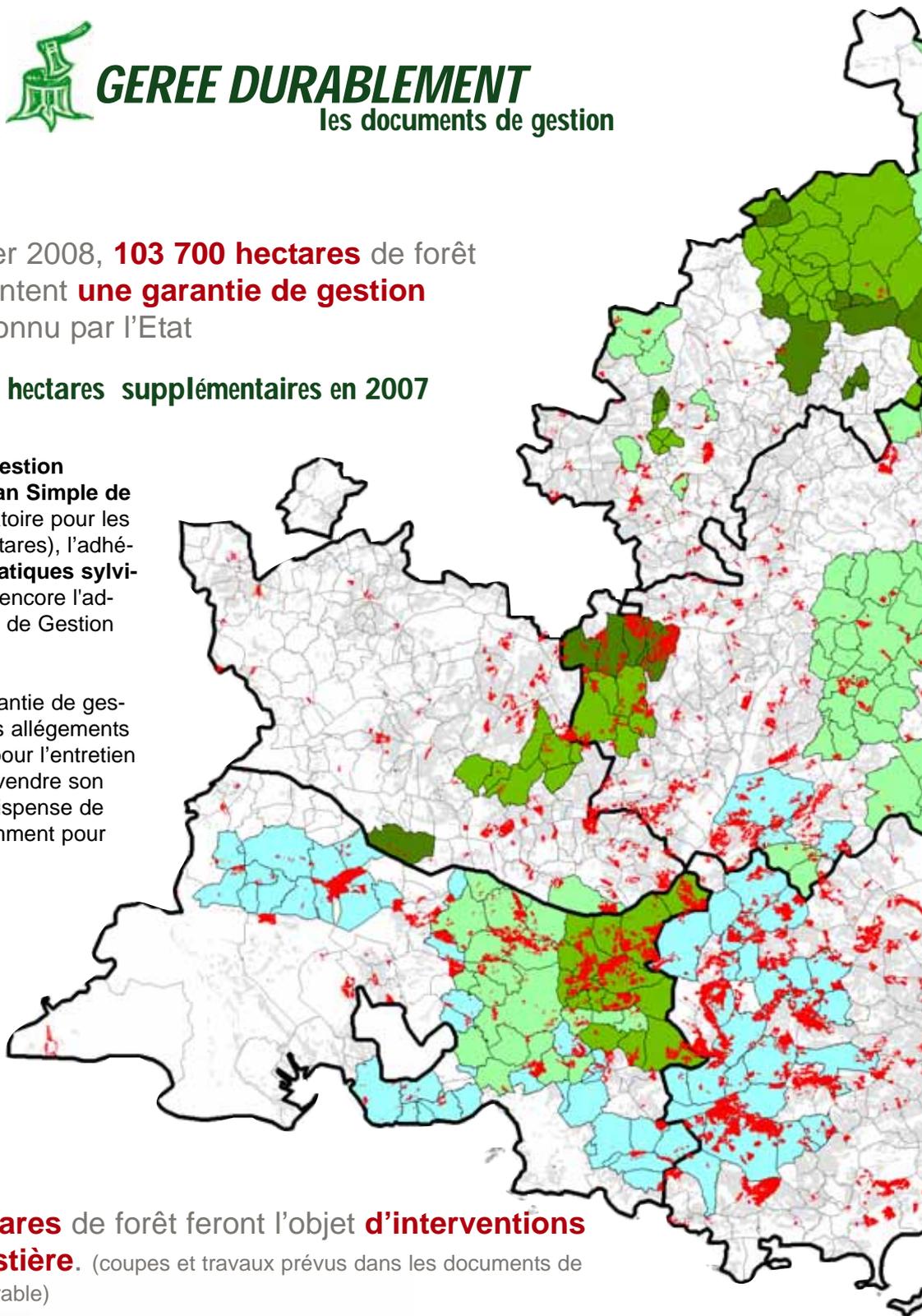
au 1er janvier 2008, **103 700 hectares** de forêt privée présentent **une garantie de gestion durable** reconnu par l'Etat



**dont 9000 hectares supplémentaires en 2007**

Constitue une **garantie de gestion durable**, l'agrément d'un **Plan Simple de Gestion** par le CRPF (obligatoire pour les propriétés de plus de 25 hectares), l'adhésion au **Code de bonnes pratiques sylvicoles** de la région PACA ou encore l'adhésion à un Règlement Type de Gestion agréé par le CRPF.

En outre, disposer d'une garantie de gestion durable, permet, certains allègements fiscaux, le bénéfice d'aides pour l'entretien de sa forêt, la possibilité de vendre son bois eco-certifié (PEFC) et dispense de certaines autorisations notamment pour les coupes.



**En 2008, 1 785 hectares** de forêt feront l'objet **d'interventions d'amélioration forestière**. (coupes et travaux prévus dans les documents de planification de la gestion durable)

## Interventions les plus représentatives pour l'année 2008

	Les feuillus		Les mélanges		Les résineux
Coupe de rajeunissement	425 ha	Rajeunissement des feuillus et extraction des résineux	92 ha	Dépressage	47 ha
Eclaircie	270 ha	Eclaircie des feuillus et extraction des résineux	33 ha	Eclaircie	361 ha
Interventions dans le Châtaignier	1 ha	Eclaircie mixte feuillus et résineux	135 ha	Régénération	165 ha
Interventions dans le Chêne-liège	31 ha	Extraction des résineux	40 ha		





## AUX ENJEUX MULTIPLES

un atout économique, touristique et paysager

au 1er janvier 2008, **366 600 hectares** de forêt privée sont étudiés par un **Plan de Développement de Massif** (PDM).

**251 communes** sont concernées.

Les Plans de Développement de Massifs sont un outil du CRPF pour répondre au besoin d'aménagement des ensembles forestiers privés. Ceci permet de faire émerger des enjeux et des voies de développement pour les forêts privées en accord avec le contexte local et d'aboutir à des projets d'aménagement de l'espace forestier.

Les PDM comprennent plusieurs phases successives :

(carte ci-contre)

Phase "**Diagnostic**" comprenant une localisation et un inventaire de la forêt privée selon une nomenclature précise. Ils permettent de lister et de localiser un certain nombre d'actions, souvent préalable à une phase "Plan d'action" ou "Action"

Phase "**Plan d'action**" permettant une programmation de travaux et d'actions dans le temps. Cette programmation est établie après hiérarchisation des enjeux locaux avec les acteurs du territoire.

Phase "**Action**" qui correspond à la phase de réalisation concrète qui implique une animation et un appui technique auprès des propriétaires et des acteurs locaux.

Autres forêts privées

**Etat des lieux** sommaire (hors PDM) de la forêt privée (souvent simple inventaire foncier)



Pour 2008, signalez-vous en envoyant un courriel à [paca@crpf.fr](mailto:paca@crpf.fr) ou en téléphonant au 04 95 04 59 04



## NOS RENCONTRES EN 2007



### Témoignage

**L**e CRPF a organisé avec André Bouffier une visite guidée de sa forêt située à Montjustin (Alpes de Haute Provence). L'objectif était de montrer l'impact qu'un propriétaire peut avoir sur sa forêt qui a été complètement transformée à la suite d'interventions régulières. Pour y parvenir, les participants ont perçu l'intérêt de suivre une gestion régulière à l'aide d'un outil de programmation et de suivi : le plan simple de gestion.



### Parcours en forêt

**D**ans le cadre de la Charte de l'Environnement de la ville de Gap, il a été proposé aux propriétaires de la commune un parcours en forêt de 1,5 km dans le bois de Cristayes à travers la chênaie pubescente et le bocage proche de la ville. Les techniciens du CRPF et de la Chambre d'Agriculture ont montré la gestion de ces milieux et détaillé les précautions à prendre à travers une série d'exemples concrets.



### Santé des forêts

**E**n fin d'été, des arbres et même des peuplements complets semblaient morts dans l'arrière pays de Grasse (06). Pour répondre aux questions "La santé des forêts est-elle préoccupante ? Quelles sont les causes des dépérissements observés ? Peut-on agir ?" Le CRPF a organisé une tournée en compagnie des représentants du Département Santé des Forêts du Sud Est de la France. La succession de sécheresses semble avoir été fatale à certains peuplements de pins sylvestres.



### Eau en forêt

**P**atrick Gaymard, propriétaire à Venelles (Bouches du Rhône), a installé une deuxième retenue collinaire dans sa forêt. Le CRPF a convié des propriétaires à visiter les réalisations pour leur permettre d'appréhender les coûts, les contraintes et apprécier tous les avantages. Ces derniers sont nombreux : protection incendie, irrigation, réserve pour l'alimentation d'un troupeau, attraction et fixation d'espèces animales, amélioration du paysage.



### Truffe

**P**our faire connaître les diverses pratiques nécessaires à la production de truffes dans les milieux naturels, le CRPF a réuni près de 90 personnes. Ils ont bénéficié des conseils d'Alban Lauriac, spécialiste de la question au CRPF du Languedoc-Roussillon. En plus de la production de produits à forte valeur, la rénovation des truffières naturelles apporte de nombreux avantages : réouverture et entretien d'espaces sans usage et protection efficace des forêts contre l'incendie.



### Noyer à bois

**U**ne rencontre autour du noyer à bois a été organisée sur une plantation de bordure du Rhône à Chateauneuf du Pape (Vaucluse). Ce fut l'occasion de tirer les conséquences d'un dispositif destiné à tester l'intérêt de plantation d'accompagnement. Les noyers en ont profité puisque leur forme et leur croissance en hauteur sont supérieures aux témoins. Cependant, ce type de plantation doit être surveillé de près pour réguler les phénomènes de concurrence.

## Lutte biologique

**Pour lutter contre les attaques des arbres par divers ravageurs, le forestier doit préférer les stratagèmes mis en place par la nature aux produits chimiques**

**P**our lutter contre les agresseurs biologiques des arbres, il faudrait matraquer ce slogan " Le traitement, c'est pas automatique " comme cela a été fait en médecine pour éviter l'abus des antibiotiques.

" La nature développant ses propres mécanismes de régulation, le forestier peut venir les renforcer ou les faciliter " indiquait Bernard Boutte, responsable de l'échelon interrégional sud-est de département santé des forêts, lors d'une réunion de terrain organisée dans les Alpes-Maritimes sur la santé des forêts. Il a cité des exemples concrets.

### LUTTE GRÂCE AUX OISEAUX



Les scolytes sont des insectes dont les larves creusent des galeries dans la partie vivante des troncs des arbres provoquant leur mort.

Il en existe de multiples, souvent liés à certaines essences. Ils ont leurs propres prédateurs ; dans notre région, l'un de leurs ennemis est le pic noir. Avec son bec pointu, il creuse le bois pour aller chercher les larves dont il est friand. Si on souhaite favoriser son implantation, il est utile de lui laisser quelques arbres morts situés en dehors des zones fréquentées (sécurité du public).



La chenille processionnaire du pin qui a effectué des percées remarquées cet hiver, peut être la victime de la

charmante mésange. Celle-ci a la bonne idée de perforer les cocons pour se régaler de quelques chenilles. Ce faisant, elle fragilise leur super résidence climatisée. Pendant toute la période hivernale, les chenilles ne le quittent que pour manger lors des heures chaudes de la journée. Elles arrivent à maintenir une certaine chaleur à l'intérieur tant qu'il n'y a pas d'orifices. Le coup de bec de la mésange a le même effet que celui du coup de fusil des anciens mais avec plus de " poésie ". Comment sédentariser les mésanges ? En



Ces deux perforations faites par les mésanges condamnent la colonie de chenilles processionnaires à mourir de froid et de pourrissement.

construisant des niochirs dont le diamètre d'ouverture correspond à la taille de la mésange et en les nourrissant l'hiver (consulter <http://www.semaineduniochir.be>).

### GRÂCE AUX "TRAÎTRES"

Quand des arbres sont affaiblis, de véritables réactions en chaîne se produisent. L'arbre émet des hormones de stress qui attirent les scolytes qui font venir à leur tour leurs propres parasites ce qui limitera leur prolifération. Les chercheurs ont repéré un prédateur redoutable qui est lui-même un scolyte, le *Thanasimus formicarius*. Ce " traître ", capte les hormones d'attraction de plusieurs espèces de scolytes. Ses adultes se retrouvent donc au chevet des arbres affaiblis et consomment trois scolytes agresseurs par jour avant que ceux-ci ne pénètrent sous l'écorce et ne fassent des dégâts. Les larves de *Thanasimus* sont également très actives se nourrissant des larves immatures du scolyte envahisseur. On estime que chaque *Thanasimus* a consommé 50 proies dans sa vie.

L'art du forestier est alors de favoriser son action. Absent des futaies pures de sapin épicéa attaquées, des chercheurs l'ont décelé en présence de pins sylvestres. Ils préconisent donc de conserver dans les sapinières un pourcentage d'au moins 20% des tiges en pin sylvestre. Le *Thanasimus* trouvera dans de l'écorce du pin, plus épaisse, la possibilité de creuser une loge nymphale à la taille voulue.

### CONFUSION SEXUELLE

Bientôt de nouveaux stratagèmes (pervers !!!) vont être déployés pour limiter l'extension de la chenille processionnaire. Des chercheurs favorisent la confusion sexuelle en saturant l'air d'une pinède par la phéromone sexuelle d'attraction des mâles par la femelle à l'aide de diffuseurs (flacon Ecosex de l'INRA). Les papillons mâles, perdus dans cette ambiance aphrodisiaque, éprouvent une extrême difficulté à rencontrer les femelles ce qui se traduit par une réduction de la descendance (pontes). Il reste à affiner le dispositif (doses, type et répartition des diffuseurs, adjuvants pour la diffusion, ...).

### OU PIÈGE

L'INRA va tester sur une grande surface une méthode de contrôle écologique des populations de Processionnaire du pin par la mise en place d'un dispositif de piégeage des papillons mâles afin de réduire les accouplements et donc la descendance.

Le dispositif prévu sur La Roche des Arnauds (Hautes-Alpes) consiste à installer des pièges selon trois densités : 3, 6, 9 pièges par hectare. La demande d'autorisation auprès des propriétaires est en cours. ■

*Information technique sur les méthodes de lutte contre la chenille processionnaire du pin intitulée à télécharger sur <http://www.box.net/shared/devlvt5s42>, fichier Thauptit-Lutte-October2007.pdf (767ko)*



### Provence Forêt

Jonathan Jacotot remplace Thomas Anselme dans les Bouches du Rhône. Yannick Madrignac vient accroître l'effort d'animation pour la mobilisation dans les Alpes Maritimes pour permettre à Julien SALIVET, actuellement en poste, de devenir le référent de la coopération pour la rédaction des Plans Simples de Gestion : une manière de répondre plus efficacement à la demande croissante de rédaction de PSG dans le Var.

### Forestour

L'Assemblée Générale de Forestour se déroulera le samedi 17 mai à 9h30 au domaine de Fontlade à Brignoles (83). Le 5e Forum de la Forêt Privée ouverte au Public aura lieu à l'automne 2008, sur le thème "Accueil du public et gestion durable en forêt"

Concevoir des documents de gestion globaux sur une propriété pour mieux prendre en compte l'enjeu "accueil du public" et en déduire un Plan Simple de Gestion, tel est le thème de stage d'Eloïse Simon, élève ingénieur FIF, encadrée par le CRPF avec l'appui de FORESTOUR.

### Protocoles cervidés

Thomas Litzel va travailler pendant 5 mois à la mise en place d'un protocole de suivi du comportement des cervidés sur la végétation dans le Queyras et le Beauchaine (Hautes-Alpes).

### Journée Chasse 04-05

Réunion prévue le 25 juin à Sisteron à 9h30  
 Matin : rencontres départementales forestiers chasseurs, Alpes de Haute Provence et Hautes-Alpes : présentation de la gestion préconisée des cervidés dans les schémas de gestion cynégétique, évolution des prélèvements, ...  
 Après-midi : regroupement pour une conférence sur le comportement des cervidés dans le milieu forestier, observation des dégâts sur la végétation, conséquence en cas de déséquilibre de population, exemple de suivi de la végétation dans les Alpes du Nord par Thierry Chevrier ingénieur à l'ONCFS, responsable de l'observatoire des grands ongulés dans les Alpes du Nord.  
 Pour recevoir l'invitation s'inscrire auprès du CRPF à Marseille (adresse page 11).

# Plan de chasse

**Un décret lui apporte plus de pertinence et prévoit de mieux associer agriculteurs et forestiers à sa mise en œuvre.**

L'équilibre entre la faune des grands ongulés (chevreuils et cerfs) et le milieu forestier est menacé dans certains secteurs de notre région. Cela se traduit par des dégâts sur les régénérations forestières (sapins et mélèze) qui peuvent, dans les cas extrêmes, porter atteinte à l'avenir de la forêt. La forêt publique semble la plus touchée, mais la forêt privée est maintenant atteinte.

### DONNER SON AVIS

Dans la loi de développement des territoires ruraux du 23 février 2005, certains principes mis en avant par la fédération des Forestiers Privés de France, avaient été obtenus. Ils viennent être précisés par le Décret n° 2008-259 du 14 mars 2008 relatif au plan de chasse, à la prévention et à l'indemnisation des dégâts sylvicoles.

Il en ressort que les forestiers et les agriculteurs seront mieux associés à la définition du plan de chasse qui est le principal outil de régulation de l'équilibre agro-sylvocynégétique. Leurs représentants au sein de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage pourront donner leurs avis sur des prélèvements minima par département ou par unité cynégétique.

Au niveau local, les propriétaires du territoire chassé qui en ont manifesté le souhait seront informés de la demande déposée par le titulaire du droit de chasse s'il n'est pas le propriétaire ni le locataire du droit de chasser (chasse banale). Les propriétaires pourront, le cas échéant, faire connaître leur désaccord éventuel et leurs propositions argumentées.

### DES SOUPLASSES

Des mesures visent à améliorer la pertinence du droit de chasse : plan de chasse sur trois ans avec révision annuelle possible ; toute demande de plan de chasse individuel doit être accompagnée du bilan de la campagne cynégétique précédente, possibilité de plan de chasse au-delà des limites départementales ; possibilité pour les bénéficiaires de plans de chasse individuels sur des territoires contigus, de les gérer ensemble dès lors que chacun d'eux a prélevé le nombre minimum d'animaux attribué.

La possibilité d'obtenir des indemnités est "entrouverte". Le paiement d'une partie des protections individuelles de plants et l'indemnisation des dégâts peuvent être à la charge des chasseurs si le plan de chasse n'est pas réalisé. Cette opportunité est limitée aux communes où il y existe une ACCA " Association Communale de Chasse Autorisée " et si le propriétaire applique un document de gestion durable des forêts (Plan simple de Gestion, Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles, Règlement Type de Gestion).



Blessure due à un frottis (haut) ; nouvelles pousses coupées sur un jeune mélèze (bas)

### S'ORGANISER

On peut retenir que les propriétaires forestiers peuvent être mieux associés aux attributions des plans de chasse et mieux entendus en cas de désaccord. Mais, cela ne sera possible qu'à la condition qu'ils s'organisent et fassent remonter à leur représentant à la commission des constats de dégâts et des objections motivées. Il est également important qu'ils connaissent mieux la gestion préconisée localement des populations de gibier.

Vos syndicats départementaux sont destinataires d'une note plus détaillée, contactez-les. ■

Pour en savoir plus sur le plan technique, inscrivez-vous à la journée chasse 04-05 (voir ci-contre).

## " DE L'ARBRE À L'OUVRAGE " OU LE TRAVAIL DU BOIS AVANT LA MÉCANISATION.



Au terme de 40 ans d'une carrière bien remplie de menuisier charpentier, Louis Chiorino, ou Louis le Dauphiné, son nom de compagnon menuisier du Devoir, poursuit sa mission de transmission du savoir avec cet ouvrage. Il

commence par nous parler de l'arbre, de sa vie en société dans la forêt pour suivre ensuite tout le processus qui amène dans les mains du compagnon une pièce de bois à travailler. Il fait revivre à l'aide de schémas, de reproductions anciennes et de photos, " l'époque où l'esprit et la main de l'homme cheminaient ensemble depuis l'arbre jusqu'à l'établi ". La dernière partie de l'ouvrage, consacrée aux diverses étapes de transformation de la pièce de bois est l'occasion de montrer une partie des magnifiques outils anciens qu'il a rassemblés dans son musée de l'Argentière les Ecrins. A la lecture de l'ouvrage, on ressent une certaine fierté d'appartenir à cette filière qui unit autour du bois des gens astucieux qui, des siècles durant, ont appris à tirer le meilleur parti de ce matériau vivant.

Édité aux Editions du Fournel, disponible chez l'auteur : Louis Chiorino - 3, rue du Montbrison - 05120 L'Argentière les Ecrins - tél : 04 92 23 06 38 - fax : 04 92 23 09 35

Prix 29 euros (hors frais de port).

## VOYAGE DANS L'UNIVERS DES VIEUX OUTILS DU MENUISIER



Louis Chiorino a conçu ce documentaire disponible sur DVD pour ceux qui ne pourront visiter l'atelier de menuiserie reconstitué et la collection impressionnante de vieux outils à bois de

L'Argentière les Ecrins (Hautes-Alpes). Après avoir franchi l'enseigne où figurent les attributs du compagnon menuisier, Louis le Dauphiné évoque rapidement son itinéraire de compagnon, reçu en 1946 à Montpellier, pour ensuite nous présenter les outils patinés par le temps. La visite commence par ceux qui sont utilisés en forêt et se poursuit avec tous les autres qui transforment progressivement le bois brut. Pour mieux faire comprendre leur usage, il en utilise certains, prouvant

qu'il n'a pas perdu la main. Il s'attarde sur des outils conçus pour être à la fois fonctionnels et beaux par les artisans utilisateurs. Ce voyage dans le passé intéressera autant les professionnels qui mesureront le chemin parcouru que les amateurs qui adorent travailler le bois dans leurs temps de loisirs.

2 DVD de 52 minutes - Réalisation Pix'Alp 2007 - Prix : 30 euros (hors frais de port). Disponible auprès de Louis Chiorino - voir adresse au § précédent.

## FLORE MÉDITERRANÉENNE



Le tome 3 de la Flore forestière française Région méditerranéenne paraîtra en septembre 2008. Il décrit 845 espèces des forêts et des milieux associés de la région méditerranéenne sur 2.432

pages imprimées sur un papier bible très résistant et reliées sous une couverture plastique souple imperméable.

Contenu de la flore : présentation des caractères écologiques des zones boisées, un vocabulaire, des clés simples d'accès pour les mousses, les fougères, les arbres, et autres plantes forestières, description et dessins des espèces dans les moindres détails avec leur autécologie précisée, index des noms français et latins, annexes sur les groupes d'espèces indicatrices, les groupements végétaux et les plantes protégées.

Prix : 69 euros (+ 7 euros frais d'envoi)

Il existe deux autres tomes : Tome 1, Plaines et collines, 1 792 pages, 61 euros  
Tome 2, Montagnes, 2 432 pages, 67 euros.

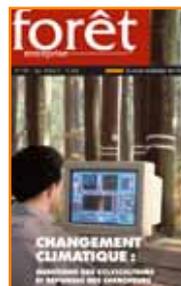
## N° SPÉCIAL CHÂTAIGNIER



Exceptionnellement, le numéro 179 de Forêt-entreprise est entièrement consacré à la sylviculture du châtaignier. Le lecteur disposera ainsi en un seul document des dernières connaissances relatives à la sylviculture de cette essence emblématique de la forêt privée. (prix du numéro : 9,50 euros). Les connaissances de bases figurent dans l'ouvrage " Le châtaignier, un arbre, un bois " (IDF, 2004).

Une offre promotionnelle permet d'acheter les deux ouvrages pour 44 euros.

## N° SPÉCIAL CHANGEMENT CLIMATIQUE



Les chercheurs répondent aux préoccupations des gestionnaires relatives à la sylviculture (comment adapter la conduite des peuplements au changement climatique), quel matériel végétal (quelles variétés utiliser ?

quelles substitutions d'essences ?) quelle évolution pour les stations (sol, réserve utile...).

Une offre promotionnelle permet d'acheter le numéro 162 qui traite des fondements du changement climatique et son impact sur la forêt et ce numéro 180 au prix de 12,50 euros (+ frais d'envoi).

Pour ces trois derniers ouvrages, commande auprès du SUF IDF, 23 avenue Bosquet, 75007 Paris en réglant par chèque à l'ordre de " Agent comptable SUF IDF " ou paiement en ligne sur le site internet : [www.foretpriveefrancaise.com](http://www.foretpriveefrancaise.com).

### Centre Régional de la Propriété Forestière



Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

7, impasse Ricard Digne

13004 Marseille

Tél : 04 95 04 59 04

Fax : 04 91 08 86 56

Courriel : [paca@crpf.fr](mailto:paca@crpf.fr)

Bulletin de liaison des organismes de la forêt privée N°19, 2008

Centre Régional de la Propriété Forestière de Provence Alpes Côte d'Azur (Établissement public national)

Directeur de la Publication : Bernard Germain

Rédaction et composition : Louis-Michel Duhén, Bernard Petit

Imprimé sur du papier PEFC

Crédits Photos : CRPF, L. M. Duhén, L. Amandier.

Impression : Imprimerie Estampille Provençale 13004 Marseille

Date de dépôt légal : 12 février 2007

N° ISSN 1762-9276

## Contacts de la Forêt Privée

Répondeur en dehors  
des permanences  
**Permanence**

Lundi après-midi : 13 et 84

Lundi journée : 04, 06 et 83

### •ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

tél : 04 92 31 64 81

marie-laure.gaduel@crpf.fr

etienne.bessiere@crpf.fr

### •HAUTES-ALPES

tél : 06 75 69 61 73

gilles.bossuet@foretpriveefrancaise.com

### •ALPES-MARITIMES

tél : 04 93 18 46 31

faury.pierre@free.fr

### •BOUCHES-DU-RHÔNE

tél : 04 42 97 10 84

pierre.delenne@crpf.fr

olivier.martineau@crpf.fr

tél : 04 95 04 59 04

patrice.devallois@crpf.fr

### •VAR-OUEST

tél : 04 94 50 11 51

jean-marc.corti@crpf.fr

### •VAR-EST

tél : 04 94 50 11 50

herve.boyac@crpf.fr

### •VAR-MAURES

tél : 04 94 50 11 52

stephane.nalin@crpf.fr

### •VAUCLUSE

tél : 04 90 23 65 21

avignon.crpf@free.fr

Avec la participation  
financière de :

Conseil Régional de  
Provence-Alpes-Côte  
d'Azur



# Rencontrons-nous

Si les thèmes suivants vous intéressent, participez aux réunions prévues. Pour tout complément d'information, appelez le 04 95 04 59 04 ou par courriel à [paca@crpf.fr](mailto:paca@crpf.fr)

### NATURA 2000

Deux rencontres seront organisées respectivement avec les parcs naturels régionaux des Alpilles et du Luberon. Les objectifs seront de présenter aux propriétaires les habitats prioritaires et les raisons pour lesquelles il est important de les préserver. Les préconisations de gestion à appliquer retenus dans les documents d'orientation (DOCOB) pourront être illustrées par des premiers chantiers.

Dates prévisibles : Fin juin. S'inscrire auprès du CRPF



Venez visiter l'entretien des sous-bois d'une forêt parcourue depuis 20 ans par des chèvres "accompagnées"

### VOS BOIS PEUVENT PRODUIRE DES TRUFFES

Le vendredi 6 juin à 16 heures à la salle du Réal à Jouques.

Seront traités les thèmes suivants : l'historique de la production truffière, qu'est ce qui différencie la sylviculture truffière de la trufficulture, l'écologie de la truffe et le " milieu truffier ", présentation des principes de sylviculture truffière : diagnostic de potentiel, descriptif des interventions, perspectives de production.

Un trufficulteur fera part de son expérience : temps nécessaire à l'entretien, à la récolte, quelle est la production réelle, ...

Inscription 04 42 97 10 84  
[pierre.delenne@crpf.fr](mailto:pierre.delenne@crpf.fr)

### FORÊT ET PATRIMOINE

Mieux connaître les richesses patrimoniales présentes en forêt, qu'elles soient naturelles (arbres remarquables, espèces botaniques rares, oiseaux ou animaux emblématiques) ou fruits de l'activité humaine : petit patrimoine bâti, fours à chaux, restanques, .... Centre Var, le 26 juin.

Inscription au bureau du Luc :  
04 94 50 11 50, [herve.boyac@crpf.fr](mailto:herve.boyac@crpf.fr)

### LES BÉNÉFICES DU PÂTURAGE EN FORÊT

Le syndicat des Bouches du Rhône organise avec le CRPF une rencontre sur ce thème souvent évoqué par ses adhérents. Quels avantages ? Intérêt pour le propriétaire et l'éleveur de signer une convention ? Intervention de Sabine Débit du CERPAM et visite en compagnie d'un chevrier d'un espace forestier parcouru depuis près de 20 ans.

Mimet (Bouches du Rhône), le 16 juin 2008 de 10h à 16 heures. Inscription auprès du syndicat : 04 42 51 19 44, [syndicat-13@foretpriveefrancaise.com](mailto:syndicat-13@foretpriveefrancaise.com)

Bergeries en pierres sèches de la montagne du Lure. Des propriétaires se sont regroupés en ASL, pour, entre autres, suivre un programme coordonné de rénovation.

